adessadomicile
Fédération Nationale
aide, accompagnement & soin à la personne

UNA
Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

Monsieur/Madame,

Adessadomicile et UNA, fédérations professionnelles rassemblant 1000 organismes gestionnaires de services à domicile à but non lucratif et plus de 120 000 salariés, soit la moitié des services à domicile à but non lucratif, ont fait un rêve.

Dans ce rêve, le prochain Président de la République avait un projet global et ambitieux permettant à toutes les personnes vivant en France, et en particulier les plus fragiles d'entre elles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles en difficultés sociales), d'être reconnues et soutenues par la solidarité nationale. Mais il ne pourra se réaliser sans une prise de conscience des difficultés des services à domicile qui les accompagnent au quotidien.

Les services à domicile touchent l'ensemble des Français et répondent à un triple enjeu :

- ✓ **Démographique :** selon les projections de l'INSEE, la France devrait compter 22,3 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus en 2050 contre 15 millions aujourd'hui. Un vieillissement de la population qui va de pair avec la perte d'autonomie.
- ✓ **Sanitaire et social** : selon le HCAAM[1], une « meilleure coordination des interventions soignantes et sociales […] est la condition absolue pour que la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées ne crée pas une impasse financière supplémentaire pour les comptes publics[2] ».
- ✓ **Economique** : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté, aidants, le nombre de personnes accompagnées par les services à domicile sont au nombre de 2 millions et mobilisent plus de 230 000 emplois[3] de proximité générateurs d'activité économique sur les territoires.

La mandature présidentielle actuelle a permis quelques avancées, devant être préservées, avec :

- ✓ L'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la politique de prévention, la reconnaissance du statut d'aidant, et l'expérimentation du modèle intégré SPASAD.
- ✓ La loi de modernisation du système de santé a permis d'intégrer les services à domicile aux parcours de santé ; elle leur a donné une nouvelle légitimité, à l'instar de la loi de rénovation de la protection de l'enfance.

---

[1] Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
[2] Contribution du HCAAM au débat sur la dépendance des personnes âgées, rapport adopté le 23 juin 2011
[3] Rapport de branche 2015 « Aide, accompagnement, soins et services à domicile »

- ✓ L'adoption d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires pour les associations : une mesure de justice fiscale permettant de préserver la compétitivité du modèle associatif et faisant suite à l'adoption du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui avait mis de côté les associations sans activité lucrative.
- ✓ L'obtention de trois fonds de restructuration permettant la reconnaissance des difficultés économiques de nos services et l'inadéquation de leur système de financement.
- ✓ La mise en place d'un fonds d'appui aux bonnes pratiques piloté par les départements et encourageant la dynamique d'amélioration des pratiques des conseils départementaux et des services d'aide et d'accompagnement à domicile.
- ✓ La signature de deux contrats de filière : « Silver economie » et « Services à la personne » permettant d'assurer le développement économique de notre secteur et la qualité d'accompagnement de nos services.

Cependant, les réponses apportées par ces différents dispositifs ne sont pas à la hauteur au vu des besoins qui explosent.

L'offre d'accompagnement est inéquitable : l'organisation et le financement de la perte d'autonomie a été en grande partie confiée aux conseils départementaux. Loin d'être uniformes, pour des raisons financières ou des arbitrages politiques, les modalités de régulation mises en œuvre par ces derniers, diffèrent en fonction des territoires et posent un réel problème d'équité pour les personnes accompagnées et leurs aidants.

Le financement de l'accompagnement des différents publics est insuffisant

- En 2016, 83% des français interrogés ont déclaré vouloir vieillir à domicile[4]. Or les dépenses brutes pour l'aide à domicile des personnes âgées ont baissé de 5 % au cours des cinq dernières années[5] !
- 4,6 millions de personnes âgées de 20 à 59 ans et vivant à domicile présentent une forme de handicap[6]. Or les conseils départementaux ne sont plus en mesure de faire face à l'accroissement des dépenses notamment lié à la prestation de compensation du handicap[7].
- Aujourd'hui, un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre, trois millions de jeunes (25%) de jeunes sont élevés dans une famille monoparentale, 1.6 millions d'enfants grandissent au sein d'une famille recomposée[8]. Or les financements dévolus à la politique de soutien à la parentalité sont insuffisants pour prendre en compte cette réalité sociétale[9].

Les structures font face à d'importantes difficultés financières : selon une étude menée auprès de 400 structures[10] intervenant auprès des personnes âgées, nous constatons une perte moyenne de 37 centimes par heure d'intervention réalisée. Cela représente un déficit cumulé de -14,2 M soit une perte

---

[4] Enquête « Domicile et citoyen » réalisée par l'institut CSA en mai 2016.
[5] DREES, Etudes et résultats, n° 991 • Janvier 2017 Les dépenses d'aides sociales départementales.
[6] 7ème édition des Chiffres clés de l'aide à l'autonomie, CNSA, 2016
[7] « Les dépenses brutes en faveur des personnes handicapées vivant à domicile ont connu une croissance forte ces dernières années, de l'ordre de 15 % depuis 2011, mais cette hausse est moins importante que l'augmentation du nombre de bénéficiaires des allocations correspondantes (+28 %) sans pour autant que la part de la compensation de cette dépense par l'Etat (CNSA) n'augmente en conséquence. »
[8] IGAS, rapport n°RM2013-015P
[9] Recommandation n°2 : Doubler, par redéploiement des crédits nationaux du fond national d'action sociale de la CNAF consacrés au soutien parentalité du Rapport IGAS n°RM2013-015P.
[10] Données ARGOS 2015

moyenne de 34 191 € par structure. Paradoxalement, ces structures menacées de disparation sont très souvent les premières employeuses des collectivités.

Pénible et mal rémunérés, les métiers du domicile ont une faible attractivité :

- ✓ 1/3 des salariés de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile est payé au SMIC[11].
- ✓ Le salaire moyen brut mensuel des agents à domicile, représentant 41% des salariés de la branche, est de 972€ quel que soit le temps de travail[12].
- ✓ La valeur du point dans la branche de l'aide à domicile (BAD) a été valorisée à hauteur de 1,48% seulement depuis 2009.
- ✓ Les structures rencontrent d'importantes difficultés à stabiliser leur personnel. Si le niveau de rémunération est avancé comme principale raison de ces difficultés, les contraintes de temps et d'organisation du travail ainsi que la pénibilité sont également largement mises en cause.

Mal intégrés au système de soin, les services à domicile ne peuvent pas pleinement jouer leur rôle dans le système de soin ambulatoire. Les services à domicile tiennent pourtant un rôle essentiel dans la sortie d'hospitalisation et le retour au domicile. Pour que la prise en charge soit fluide et qualitative, les soins et services à domicile doivent être financés par la sécurité sociale. Selon le HCAAM « les dépenses d'aide à l'autonomie peuvent, au contraire, être mises à profit comme de véritables outils d'amélioration, tout à la fois de la qualité des soins, et de la maîtrise de la dépense publique globale, appréciée sur le parcours de soins dans sa totalité[13] ».

Au nom des services à domicile qu'elles représentent, et qui conformément à leur mission de service public, continuent d'intervenir quotidiennement auprès de tous les publics, en particuliers les publics les plus fragiles et ceux habitant dans des territoires difficiles d'accès, **les fédérations Adessadomicile et UNA veulent que le « vivre à domicile » s'impose comme un enjeu du prochain quinquennat.**

Pour cela le domicile privé doit devenir une affaire publique.

Quelles réponses allez-vous apporter aux besoins de ces personnes fragiles, dans les cinq années si vous êtes élu à la Présidence de la République ?

Envisagez-vous de :

1. Reconnaître le droit fondamental pour tous de pouvoir vivre à domicile au travers de la création d'un cinquième risque de la sécurité sociale englobant les financements des personnes aidées et soignées à domicile
2. Investir dans le développement d'une politique de prévention et de santé de proximité accessible à tous
3. Investir dans le développement d'une politique familiale de prévention et de soutien à la parentalité accessible à tous
4. Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement global des personnes garantissant la prise en compte du choix et du projet de vie de chacun
5. Valoriser les métiers de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile et améliorer les conditions de travail des salariés

---

[11] Rapport de branche 2015 « Aide, accompagnement, soins et services à domicile »
[12] Rapport de branche 2015 « Aide, accompagnement, soins et services à domicile »
[13] Contribution du HCAAM au débat sur la dépendance des personnes âgées, rapport adopté le 23 juin 2011

6. Reconnaître que les entreprises associatives ont un rôle d'innovations sociales et réalisent des missions d'intérêt général

Monsieur/Madame, avec la volonté de prendre part aux débats sur ces enjeux majeurs, Adessadomicile et UNA vous proposent d'échanger de vive voix avec vous sur ces sujets essentiels pour la préservation de la cohésion sociale de notre pays.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien réserver à notre démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de notre haute considération.

****

ADESSADOMICILE

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile représente plus de 400 associations et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 40 000 salariés en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer.

Attachée aux valeurs de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

www.adessadomicile.org

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)

Fondé en 1970, UNA est un réseau d'aide, de soins et de services à domicile. Avec 850 structures adhérentes et 96 000 professionnels, le réseau est présent sur l'ensemble du territoire français et en Outre-mer. Les structures UNA sont polyvalentes et ont pour mission d'aider, d'accompagner et de soigner au quotidien chaque année plus de 650 000 personnes et familles (personnes âgées, fragiles ou handicapées, petite enfance et familles en difficulté).

www.una.fr

Contacts presse

- Adessadomicile : David Zeisler - d.zeisler@adessadomicile.org - 01 40 84 68 79
- UNA : Manon Daffara – m.daffara@una.fr - 01 49 23 71 54
- Agence Frapier & Saab : myra@frapiersaab.com - 06 70 10 82 24